



AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 13/AONO/C-KAR-HAY /CIPM /2026 DU 06 FEV 2026 POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VOIRIE DANS LA VILLE DE DOUKOULA TRONÇON CARREFOUR GROUPE SCOLAIRE-CARREFOUR
ELEVAGE- MARCHE A BETAIL DE DOUKOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour l'aménagement de la voirie dans la ville de doukoula tronçon carrefour groupe scolaire-carrefour élevage- marche a bétail de doukoula dans la Commune de Kar-Hay.

2. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à trois (03) mois.

4. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Commune de Kar-Hay Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 70 000F (soixante-dix mille francs) CFA payable à la recette Municipale.

5. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations), dont le montant est fixé à 1 000 000 (Un Million) francs cfa.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

6. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir la commune au plus tard le 06 MARS 2026 à 10 heures, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 13/AONO/ C-KAR-HAY /CIPM /2026 DU 06 FEV 2026 POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VOIRIE DANS LA VILLE DE DOUKOULA TRONÇON CARREFOUR GROUPE SCOLAIRE-CARREFOUR
ELEVAGE- MARCHE A BETAIL DE DOUKOULA A DOUKOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

9. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en un seul temps le 06 MARS 2026 à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kar-Hay. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

11.1 Critères éliminatoires

- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- dossier non conforme aux prescriptions du DAO ;
- omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- non justification de l'exécution d'un projet similaire réalisé au cours de l'une des cinq dernières années ;
- Conducteur des Travaux n'est pas au moins Technicien Supérieur de Génie Civil ;
- non justification de la possession en propriété ou location du matériel minimum composé d'une nivelleuse ;
- dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique au moins de 70% d'éléments positifs ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié.
- absence de la caution de soumission

11.2 Critères essentiels

A - Références	4 critères
B - Personnel d'encadrement	20 critères
C - Matériel	7 critères
D - Proposition technique	12 critères

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

12. Financement

Le projet est financé par le BIP MINHDI Exercice 2026.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation Départementale de l'Habitat et du Développement Urbain du Mayo-Danay et à la Commune de Kar-Hay.

Fait à Kar-Hay, le06.FEV.2026.

Le Maire
(Autorité Contractante)



COPIES:

- ARMP (pour publication au JDM)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- DD-MINMAP/MD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)